SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°339

ÉDITION SPÉCIALE

MARS 2026

SPÉCIAL ÉLECTIONS

Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement les citoyennes et les citoyens pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Être élu Maire est un honneur et une responsabilité que je mesure pleinement.

Je remercie également l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement au service de notre commune. Ensemble, dans le respect des valeurs républicaines et dans un esprit de dialogue et de coopération, nous aurons à cœur de travailler pour l'intérêt général et le bien-être de tous les habitants.

Le mandat qui s'ouvre doit être placé sous le signe de l'écoute, de la proximité et de l'action. Je souhaite que ce Conseil Municipal soit un lieu d'échanges constructifs, de respect mutuel et de décisions réfléchies, toujours guidées par l'intérêt collectif.
Soyez assurés de mon engagement total au service de notre village et de ses habitants.

PATRICK GÉRAUD
LE MAIRE

CONSEILS MUNICIPAUX : 11 MARS, 20 MARS ET 1ER AVRIL 2026

CONSEIL MUNICIPAL : SÉANCE DU 11 MARS 2026 - 19H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - pouvoirs : 3 soit 16 élus représentés.
Présents : Patrick GÉRAUD, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX, Nicolas CHESNIN, Audrey BERTET, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Muriel MALNOË, Yannick ROUSSE

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE donne pouvoir à Audrey BERTRET, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON, Isabelle SIRLIN donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Vincent SAULNIER, Guillaume WACHNICKI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h34
Patricia CANAUX est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES :**
  - ✓ Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc
  - ✓ Compte financier unique 2025 – budget principal
  - ✓ Compte financier unique 2025 – budget assainissement
  - ✓ Compte financier unique 2025 - budget lotissement des Châtaigniers

A. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

✓ Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc

Madame Gaëlle DAVID rappelle la délibération du 28 février 2013 relative aux modalités de calcul de la subvention versée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc.
Le montant de cette subvention est déterminé sur la base du coût moyen par élève constaté sur les trois dernières années au sein de l'école publique.

À ce titre, les montants s'élèvent à :

- 1 602,39 € par élève pour les classes maternelles ;
- 444,89 € par élève pour les classes élémentaires.

Au 1er janvier 2026, l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc accueille 114 élèves*, répartis comme suit :

- 50 élèves en classes maternelles, représentant un montant de 80 119.50 € ;
- 64 élèves en classes élémentaires, représentant un montant de 28 472.96 €.

Le montant total de la subvention versée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc s'élève ainsi à 108 592.46 €.

**Pour mémoire, en 2025, les effectifs étaient de 46 élèves en maternelle et 67 élèves en élémentaire.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le calcul de la subvention ainsi que les montants par élève. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

✓ Compte Financier Unique 2025 – budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente les résultats du CFU 2025 du budget principal qui s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 726 214.12 €
Dépenses de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 352 925.87 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		373 288.25 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	2 862 000.00 €	1 547 115.76 €
Dépenses d'investissement	2 862 000.00 €	1 397 796.08 €
Report du résultat antérieur		-170 044.80 €
RAR dépenses		780 340.18€
RAR recettes		462 427.36 €
Besoin de financement en investissement		-338 637.94 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte financier Unique 2025 du budget principal.

Pourquoi le Maire sort de la salle lors de ce vote ?

Pour garantir l'impartialité et la transparence, le Maire, étant directement impliqué dans l'exécution budgétaire, ne peut pas participer au vote qui valide ou remet en question son propre bilan de gestion. Cette mesure, prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), renforce la confiance dans les processus démocratiques et financiers au sein de la collectivité. Le Maire se doit de quitter la salle pendant le vote. En l'absence de la 1ère adjointe, c'est le deuxième adjoint qui soumet alors les comptes au Conseil Municipal.

✓ **Compte Financier Unique 2025 – budget assainissement**

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget d'assainissement qui s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	63 020.31 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	82 308.06 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		-19 287.75 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	207 000.00 €	120 670.36 €
Dépenses d'investissement	207 000.00 €	151 495.94 €
Report du résultat antérieur		-30 825.75 €
RAR dépenses		
RAR recettes		
Excédent de la section d'investissement		+ 22 739.69 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le Compte Financier Unique 2025 du Budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte financier Unique 2025 du budget assainissement.

✓ **Compte Financier Unique 2025 - budget lotissement des Châtaigniers**

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget lotissement des châtaigniers qui s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.95 €
Dépenses de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.96 €
Report du résultat antérieur		+59 333.83 €
Résultat de fonctionnement		59 333.84 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	134 024.00 €	
Dépenses d'investissement	134 024.00 €	60 708.95 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat d'investissement		- 60 708.95 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement des châtaigniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte financier Unique 2025 du budget lotissement des Châtaigniers.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 20 MARS - 20H30

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Installation du Conseil Municipal,
- ✓ Élection du maire
- ✓ Déterminations du nombre d'adjoints
- ✓ Élections des adjoints

A. Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Patrick GÉRAUD, Maire sortant, ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux proclamés élus à l'issue du scrutin.
Sont présents : Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Joël BOSC, Patricia CANAUX, Bruno CRESPEL, Gaëlle DAVID, Eugénie DELAROQUE, Aurélien DENEUX, Dominique DURANT, Patrick GERAUD, Sébastien GUIHARD, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Ludivine HERVY, Benjamin LAROCHE, Hervé LECANU, Annie LEPAGE, Stéphane PELLION, Stéphanie ROBIN,
Isabelle SIRLIN,
Sont absents excusés : Nicolas CHESNIN donne pouvoir à Gaëlle DAVID, Isabelle PERRAIS donne pouvoir à Sébastien GUIHARD, Yannick ROUSSE donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON

Nombre d'élus en exercice : 23 - Nombre de présents : 20 - pouvoirs : 3 soit 23 élus représentés.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions réglementaires, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Eugénie DELAROQUE, la plus jeune des conseillers, est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Élection du Maire ;
- ✓ Détermination du nombre d'adjoints ;
- ✓ Élection des adjoints.

B. Délibérations

✓ Élection du Maire

Monsieur Joël BOSC, doyen de l'assemblée, prend la présidence du Conseil municipal. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a rappelé les règles applicables à l'élection du Maire et a invité le Conseil municipal à y procéder.
Monsieur Patrick GERAUD s'est porté candidat au poste de Maire.

Le bureau de vote a été constitué avec la désignation de deux assesseurs :
- Monsieur Benjamin LAROCHE,
- Madame Stéphanie ROBIN.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection du Maire au scrutin secret. Les résultats du premier tour de scrutin
Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
Nombre de suffrages blanc (art L65 du code électoral) 4
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 19
Majorité absolue 10

À l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Patrick GERAUD a obtenu 19 voix sur 19 suffrages exprimés, atteignant ainsi la majorité absolue. Il a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

- ✓ **Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire, le Conseil municipal a été invité à fixer le nombre d'adjoints. Conformément aux dispositions légales, le nombre maximal d'adjoints a été fixé à six. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé de fixer le nombre d'adjoints à cinq.

Cette décision a été adoptée par 19 voix pour et 4 abstentions.

- ✓ **Élection des adjoints au maire**

Le Maire a rappelé les règles applicables à l'élection des adjoints, qui se déroule au scrutin secret de liste.
Après un délai accordé pour le dépôt des candidatures, une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée, conduite par Monsieur Patrick GÉRAUD.

Le résultat du premier tour de scrutin :
Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
Nombre de suffrages blanc (art L65 du code électoral) 4
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 19
Majorité absolue..... 10

La liste conduite par Monsieur Patrick GÉRAUD ayant obtenu dix-neuf voix pour soit la majorité absolue, a été proclamée adjoint au Maire :
1er Adjoint : Madame Isabelle SIRLIN
2ème Adjoint : Monsieur Nicolas GURIEC
3ème Adjoint : Madame Gaëlle DAVID
4ème Adjoint : Monsieur Jean-Pierre HAMON
5ème Adjoint : Madame Patricia CANAUX

En fin de séance, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

CONSEIL MUNICIPAL : SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026 - 20H00

Sont présents : Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Joël BOSC, Patricia CANAUX, Nicolas CHESNIN, Bruno CRESPEL, Gaëlle DAVID, Eugénie DELAROQUE, Aurélien DENEUX, Dominique DURANT, Patrick GERAUD, Sébastien GUIHARD, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Ludivine HERVY, Benjamin LAROCHE, Hervé LECANU, Annie LEPAGE, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Stéphanie ROBIN, Yannick ROUSSE, Isabelle SIRLIN,

Nombre d'élus en exercice : 23 - Nombre de présents : 23.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. La séance ouvre à 20h23

Le secrétaire de séance est Hervé LECANU, aidé de Gaëlle DAVID, secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Constitution des commissions municipales
- ✓ Délégation du Conseil municipal au Maire
- ✓ Indemnités de fonction du Maire
- ✓ Indemnités de fonction des adjoints au Maire
- ✓ Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués
- ✓ Élection des délégués aux organismes extérieurs :
  - Morbihan Énergies
  - SIVU de La Roche Bernard
  - Eau du Morbihan
  - CNAS
- ✓ Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS
- ✓ Élection des représentants du Conseil municipal au CCAS
- ✓ Avenants au marché de réhabilitation et d'extension du centre de loisirs
- ✓ Fourniture et pose de caveaux au cimetière

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2026 et du 20 mars

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 et 20 mars ont été approuvés à l'unanimité. Des remarques ont toutefois été formulées concernant l'absence de retranscription des échanges.

✓ Constitution des commissions municipales

Le Conseil municipal peut créer des commissions pour préparer les décisions.
Elles sont réunies par le Maire et permettent à tous les élus d'y être représentés, en respectant l'équilibre des groupes du Conseil municipal.
Monsieur le Maire propose les commissions suivantes :

Commissions	Maire, Adjoints	Membres
Finances	Patrick GERAUD	TOUS LES CONSEILLERS
Environnement Agriculture	Patrick GERAUD Délégué : Aurélien DENEUX	TOUS LES CONSEILLERS
Affaires Scolaires Enfance Jeunesse Transports Scolaires Restauration Scolaire	Gaëlle DAVID Délégué : Nicolas CHESNIN	Tous les adjoints Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Eugénie DELAROQUE, Ludivine HERVY et Benjamin LAROCHE
Affaires sociales Emploi Formation	Isabelle SIRLIN Déléguée : Annie LEPAGE	Tous les adjoints Viviane BONPOIL, Eugénie DELAROQUE, Ludivine HERVY, Benjamin LAROCHE, Stéphane PELLION et Stéphanie ROBIN
Bâtiments Communaux Voirie Patrimoine Artisanat - Commerce	Nicolas GURIEC Délégué : Bruno CRESPEL	Tous les adjoints Audrey BERTET, Nicolas CHESNIN, Aurélien DENEUX, Sébastien GUIHARD, Annie LEPAGE, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS et Yannick ROUSSE
Associations Activités sportives	Jean-Pierre HAMON	Tous les adjoints Viviane BONPOIL, Joël BOSC, Nicolas CHESNIN, Aurélien DENEUX, Sébastien GUIHARD, Hervé LECANU, Stéphane PELLION et Stéphanie ROBIN
Sécurité	Jean-Pierre HAMON	Tous les adjoints Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Nicolas CHESNIN Bruno CRESPEL, Aurélien DENEUX, Hervé LECANU, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Stéphanie ROBIN et Yannick ROUSSE
Information Communication Activités Culturelles Médiathèque	Patricia CANAUX LEVESQUE Isabelle SIRLIN Délégué communication : Hervé LECANU	Tous les adjoints Joël BOSC, Nicolas CHESNIN, Dominique DURANT, Ludivine HERVY,

✓ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Il est rappelé que le Conseil municipal peut déléguer certaines de ses compétences au maire pour la durée du mandat.
Il est proposé de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Décider et modifier l'utilisation des biens communaux affectés aux services municipaux, ainsi que procéder à leur délimitation.
- Fixer les tarifs communaux non fiscaux (voirie, stationnement, dépôts temporaires, etc.), dans la limite de 2 500 €, avec possibilité d'adaptation en cas de démarches dématérialisées.
- Conclure et modifier les contrats de location pour une durée maximale de 12 ans.
- Souscrire les contrats d'assurance et percevoir les indemnités en cas de sinistre.

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Attribuer et reprendre les concessions dans les cimetières communaux.
- Accepter les dons et legs sans conditions ni charges.
- Vendre des biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 4 600 €.
- Fixer et régler les honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts.
- Fixer le montant des offres de la commune en cas d'expropriation, dans la limite de l'estimation des services fiscaux, et répondre aux demandes des expropriés.
- Déterminer les reprises d'alignement conformément aux documents d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme, et le déléguer si nécessaire, notamment pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.
- Engager ou défendre la commune devant les tribunaux administratifs, déposer plainte si nécessaire et conclure des accords amiables avec des tiers dans la limite de 1 000 €.
- Régler les dommages liés aux accidents impliquant des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 € par sinistre.
- Donner l'avis de la commune sur les opérations menées par un établissement public foncier local.
- Exercer ou déléguer le droit de préemption au nom de la commune, dans les conditions fixées par le conseil municipal, notamment pour les opérations inférieures à 500 000 €.
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre, dans la limite de 500 €.
- Décider de ne pas recouvrer certaines créances irrécouvrables présentées par le comptable public, lorsque leur montant est inférieur à 200 €.
- Autoriser les missions spécifiques confiées aux élus municipaux et le remboursement des frais correspondants.
- Autoriser l'achat de biens pour la commune dans la limite de 10 000 € HT.

Le Conseil municipal donne un avis favorable et prend acte des délégations ci-dessus.

✓ **<u>Indemnités de fonction au maire</u>**

Monsieur le Maire explique que les maires perçoivent automatiquement une indemnité liée à leurs fonctions, dont le montant est fixé par la loi en fonction de la taille de la commune.
Pour la commune de Saint-Dolay, cette indemnité peut aller jusqu'à 55,70 % de l'indice de référence de la fonction publique. Toutefois, le Maire peut demander à percevoir une indemnité inférieure à ce montant.

Monsieur le Maire, Patrick GÉRAUD, a exprimé le souhait de limiter le montant de son indemnité de fonction et propose en conséquence au Conseil municipal de la fixer à 40 %, avec prise d'effet au 15 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

✓ **<u>Indemnités de fonction aux adjoints au maire</u>**

Monsieur le Maire explique que les indemnités des adjoints au Maire sont fixées par le conseil municipal, dans le respect de la loi et en fonction de la taille de la commune.

Pour la commune de Saint-Dolay, le montant maximum de l'indemnité d'un adjoint au Maire est fixé à 21,38 % de l'indice de référence.
Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités des adjoints comme suit, avec effet immédiat : 1er adjoint : 20 % et du 2e au 5e adjoint : 17 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces montants.

✓ **<u>Indemnités de fonction aux conseillers municipaux délégués</u>**

Monsieur le Maire explique que certains conseillers municipaux auxquels il confie des missions particulières peuvent percevoir une indemnité spécifique, dans le respect des règles fixées par la loi.
Ces indemnités doivent rester dans le budget global prévu pour le maire et les adjoints et ne peuvent en aucun cas dépasser le montant maximum prévu.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués, au nombre de cinq, à hauteur de 6 %, avec effet immédiat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

✓ **Tableau récapitulatif des indemnités**

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

L'indemnité maximale du maire : 55.70 % IB 1027	SOIT	2 289.56 €
Total des indemnités maximales des adjoints : 21.38 % IB1027 = 878.83 € X 6	SOIT	5 272.98 €

Soit une enveloppe maximale de 7 562.53 € mensuelle

INDEMNITÉS ALLOUÉES :

- Patrick GÉRAUD, le Maire, 40 % Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique), soit 1 644.21 € brut,
- Isabelle SIRLIN, 1re adjointe, 20 %, soit 822.10 € brut
- Les autres adjoints 17 %, soit 698.79 € brut
- Les délégués 6%, soit 246.63€

Soit un total mensuel de : 6 494.62 €

✓ **Élection des délégués au syndicat Énergie Morbihan**

Monsieur le Maire indique que la commune doit désigner deux délégués pour représenter Saint-Dolay au sein du syndicat Morbihan Énergies. Ces délégués doivent être membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal élit Monsieur Bruno CRESPEL et Monsieur Nicolas GURIEC comme délégués de la commune auprès de Morbihan Énergies.

✓ **Élection des délégués au SIVU de la Roche Bernard**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune au SIVU de La Roche-Bernard.

Le conseil municipal élit : Eugénie DELAROQUE en qualité de déléguée titulaire et Nicolas CHESNIN en qualité de délégué suppléant.

✓ **Élection des délégués Eau du Morbihan**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune au collège électoral de « Eau du Morbihan », chargé d'élire les membres du comité syndical.

Le conseil municipal élit Nicolas GURIEC et Stéphane PELLION en qualité de délégués de la commune au collège électoral de « Eau du Morbihan ».

✓ **Nomination des délégués du CNAS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Actions Sociales). Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure désigne deux délégués : un délégué des élus et un délégué des agents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal élit Mme Isabelle SIRLIN : Déléguée représentant la collectivité et Madame Bénédicte LECLERC : Délégué représentant le personnel

✓ **Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Il propose de fixer ce nombre à 14 membres, en plus du Maire qui en est le président :

- 7 membres élus par le conseil municipal,
- 7 membres nommés par le Maire, issus d'associations locales (familles, personnes âgées, personnes handicapées et insertion). A ce jour, ces membres n'ont pas encore été nommés.

Le conseil municipal approuve la fixation à 14 du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

✓ **Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit élire 7 représentants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS. Le Maire rappelle qu'il est président du CCAS de droit et qu'il ne peut pas être candidat.

Cette élection se fait au vote à bulletin secret, selon des règles précises de répartition des sièges en fonction des voix obtenues par chaque liste.
Une seule liste ayant été déposée, le Conseil Municipal élit l'ensemble des candidats de cette liste comme représentants au conseil d'administration du CCAS.

Il s'agit d'Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Bruno CRESPEL, Benjamin LAROCHE, Annie LEPAGE, Stéphanie ROBIN et Isabelle SIRLIN.

✓ **Avenants au marché de réhabilitation et extension du Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux avenants concernant les travaux du Centre de Loisirs :

Entreprises	Montant initial HT	Avenant antérieur validé	Avenant	Total
LOT 2 Gros Œuvre VIGNON fenêtre	76 257.49 €	3 981.65 €	1 055.60 €	81 294.74 €
LOT 10 Peinture GOLFE PEINTURE	17 471.72 €		1 500.00 €	18 971.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les deux avenants pour les travaux du Centre de Loisirs.

✓ **Fourniture et pose de caveaux au cimetière**

Monsieur le Maire indique que le cimetière communal ne dispose plus d'un nombre suffisant de caveaux. Afin d'anticiper l'augmentation du coût des matériaux, il propose au Conseil municipal de valider le devis de la Marbrerie FABRICE pour la fourniture et la pose de 12 caveaux (10 de 2 places, 1 de 3 places et 1 de 1 place), pour un montant de 15 050 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition.

Prochain Conseil Municipal le 29 avril 2026 à 20h00

Erratum : Une erreur dans le bulletin annuel

Une erreur a été constatée dans le n°147 du bulletin annuel de février 2026.

La page 36 concernant les tarifs de locations de salles n'indique pas les bons tarifs mis à jour par la délibération 93-2023 du 20 décembre 2023.

La version numérique du bulletin annuel a été corrigée, et la page dédiée du site internet est également à jour.

https://www.saintdolay.fr/culture-sports-associations/salles-et-materiels/location-de-salles/

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Tribune du groupe minoritaire « Saint-Dolay Citoyens ! »

Fort de vos 531 voix aux élections municipales, nous siégeons désormais à quatre au conseil municipal. Nous serons fidèles à nos engagements et nous continuerons à rendre vivant les échanges, les débats et les prises de décisions. Les élus travaillent en commission au préalable des conseils municipaux. Nous avons fait le choix de nous répartir sur l'ensemble des commissions comme suit :

- ✓ Finances : Joël BOSC, Stéphanie ROBIN, Stéphane PELLION et Audrey BERTET
- ✓ Environnement : Joël BOSC, Stéphanie ROBIN, Stéphane PELLION et Audrey BERTET
- ✓ Affaires scolaires - Enfance - jeunesse : Audrey BERTET
- ✓ Affaires sociales - Emploi - Formation : Stéphanie ROBIN et Stéphane PELLION
- ✓ Bâtiments communaux – voirie – patrimoine – artisanat et commerce : Stéphane PELLION et Audrey BERTET
- ✓ Associations – activités sportives : Joël BOSC, Stéphanie ROBIN et Stéphane PELLION
- ✓ Sécurité : Stéphanie ROBIN, Stéphane PELLION et Audrey BERTET
- ✓ Information communication, culture et médiathèque : Joël BOSC
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale : Stéphanie ROBIN et Audrey BERTET. Valentin QUIRION siègera comme membre extérieur.

Nous restons disponibles pour des échanges par mail : saintdolaycitoyens@mailo.com
Suivez nos actualités sur Facebook : @saintdolaycitoyens2026

Nous organisons une première rencontre le jeudi 9 février à 19h- salle à l'étage de la médiathèque
Vous êtes les bienvenus !

Vos élus « Saint-Dolay Citoyens ! »

INFORMATIONS

➢ Frelon asiatique : lancement du piégeage de printemps

La lutte contre le frelon asiatique démarre avec le piégeage des fondatrices, responsables de la création des nids. Vous pouvez installer vos pièges dès maintenant, entre mars et mai, dans des zones propices (fleurs, fruits, composteurs, zones boisées).
Cette action collective est essentielle pour protéger notre biodiversité et nos pollinisateurs.

⚠ **Attention : les pièges devront être retirés fin mai pour éviter les captures non ciblées**.

Pourquoi piéger les fondatrices ?
Les fondatrices de frelons asiatiques sont responsables de la création de nouveaux nids, ce qui peut entraîner une augmentation significative de la population de frelons.

En piégeant ces femelles reproductrices dès leur sortie d'hibernation, nous pouvons réduire le nombre de nids établis et, par conséquent, limiter l'impact de cette espèce envahissante sur notre écosystème.

👉Plus d'informations : https://frelonasiatique.bzh/

FDGDON Morbihan

Dispositif Argent de Poche – Commune de Saint-Dolay

La commune de Saint-Dolay propose, dans le cadre du dispositif Argent de Poche, des missions destinées aux jeunes âgés de 16 à 17 ans, leur permettant de découvrir le monde professionnel tout en s'engageant au service de la collectivité.

Encadrées par des agents volontaires, ces missions réalisées au sein des services municipaux constituent une première expérience professionnelle valorisable sur un curriculum vitae, favorisant également l'apprentissage des règles de savoir-être et de citoyenneté.

📅 Candidatures 2026
Les dossiers sont à déposer avant le 12 juin 2026.
Ils sont disponibles en ligne ou au centre de loisirs à compter du 13 avril 2026.
ℹ️ Renseignements :
📞 06 72 77 68 55
📧 centredeloisirs@saintdolay.fr

AVIS AUX NAVIGATEURS ⚓⛵

Après la période de fermeture hivernale consacrée à la construction du sas anti-salinité, **l'écluse d'Arzal rouvrira le 30 avril prochain.** Les premiers passages de bateaux seront possibles dès le vendredi 1er mai.

Pour la journée de réouverture du vendredi premier mai, les éclusages suivants seront ajoutés : - Un éclusage supplémentaire à 7h ; - Un éclusage supplémentaire à 17h ; - Un éclusage supplémentaire à 19h

🏊 Journée découverte aquatique

Venez découvrir différentes activités aquatiques lors d'une journée spéciale à la Piscine des Métairies de Nivillac.
📅 le mercredi 15 avril de 9h15 à 12h 🕔
Aquapilate, aquagym ou aquaboxing ! ces "aquas" n'auront plus de secrets pour vous !

C'est gratuit sur réservation !

Vous pouvez vous inscrire sur plusieurs créneaux.
📞 Informations et réservation au 02 99 90 60 39

Nous sommes heureux de vous annoncer **l'ouverture de notre épicerie : *L'Épicerie*** 🛒
📍 5 place de l'Église (à la place de Ma Cherry)

1️⃣ **Ouverture prévue mi-avril**
Tout le nécessaire en dépannage : épicerie sucrée & salée, boissons et bazar du quotidien (piles, scotch, sacs poubelle, ouvre-bouteilles, charbon de bois, etc.).

Horaires :
9h-13h / 15h30-19h
📅 Du mardi au dimanche

À très vite ! On a hâte de vous accueillir !
Laetitia & Karim – Gérants de **L'Écart Pizz**

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Déclaration de revenus 2026 – Informations essentielles

- **Déclaration papier** : Les déclarations papier sont envoyées entre le **27 mars et le 17 avril 2026**
  👉 Date limite **mardi 19 mai 2026**

- **Déclaration en ligne (Morbihan)** :
  👉 Date limite **jeudi 4 juin 2026 à 23h59**

⚠️ La déclaration est **obligatoire**, même en cas de non-imposition.
✅ Elle permet notamment d'obtenir un avis de non-imposition, souvent exigé pour des démarches administratives.

- Vérifiez attentivement vos informations, y compris si votre déclaration est préremplie ou automatique.
- Protégez vos données personnelles : ne communiquez jamais votre numéro fiscal ni votre mot de passe.
- Restez vigilants face aux tentatives de fraude et pensez à mettre à jour vos coordonnées (adresse, email, téléphone).

💻 La déclaration en ligne est recommandée : plus rapide, sécurisée et permet d'obtenir immédiatement un justificatif.

AGENDA AVRIL

SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 AVRIL
OSEZ III ! Salon des arts
de 10h00 à 18h00 Salle polyvalente

L'association Saint-Dolay Histoire et Patrimoine organise sa 3ème édition de OSEZ III, le salon des arts qui met à l'honneur toute la créativité des artistes amateurs et professionnels locaux, dont 3 artistes internationaux venus partager leurs univers et leurs savoir-faire avec vous.

Une nouvelle édition qui s'annonce particulièrement riche, festive et inspirante.

Plus d'informations :
https://www.tourdebretagne.bzh/les_etapes/
Le **Tour de Bretagne Cycliste** traversera la commune de Saint-Dolay les **25 et 27 avril 2026**

La première étape qui aura lieu le **25 avril 2026** sera une grande boucle autour de Redon et qui se terminera à Pipriac. Les coureurs effectueront un passage par le Pont de Cran en arrivant depuis le Bourg de Théhillac par la rue du Come, puis celles de la Garenne et de la Carmerais jusqu'à la D114 où ils emprunteront le pont de Cran en direction de Rieux

La troisième étape qui aura lieu le **27 avril 2026** conduira les coureurs de Drefféac à Concoret.
Le parcours empruntera la D114 entre Missillac et Saint-Dolay, puis prendra la direction de Nivillac en empruntant la D34 depuis la place de l'Église.

Pour votre sécurité : Respectez les consignes données, suivez les déviations, ne traversez pas la route, tenez vos animaux de compagnie en laisse.
Faites attention à vos enfants.

LE TOUR DE BRETAGNE

AGENDA MAI

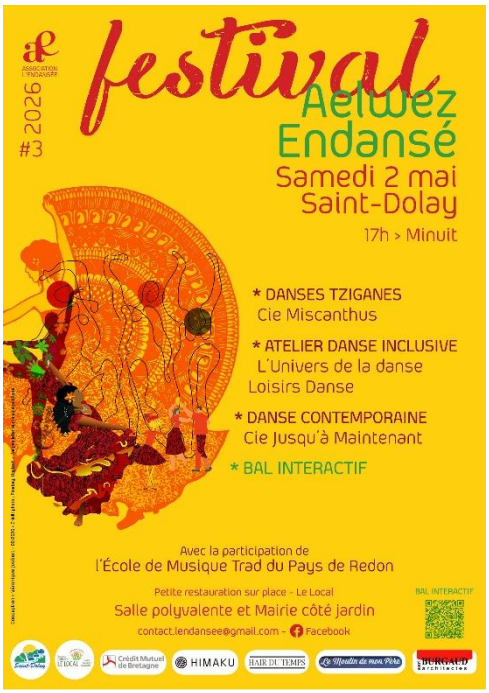

SAMEDI 2 MAI
La 3ème édition du
FESTIVAL « Aelwez Endansé »

Dès 17h, spectacles gratuits, accessibles à tous.
Un bal interactif vous est proposé en soirée : envoyez-nous par mail votre tube préféré avant le 25 avril et il fera partie de notre playlist ! (Entrée 5€ - gratuit jusqu'à 16 ans)

contact.lendansee@gmail.com
Le programme détaillé est disponible dans vos commerces, et sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/association.l.endansee/

L'Association l'Endansée vous espère nombreux à venir profiter de cet évènement consacré à toutes les danses.

JEUDI 14 MAI
VILAINE EN FÊTE au PORT DE CRAN
À partir de 12H00

Embarquez pour une aventure unique au fil de l'eau. Près de 130 voiliers et vieux gréments feront escale dans 12 communes pour des ports en fête, entre patrimoine, musique et convivialité.
📍 jeudi 14 mai, arrivée des bateaux à 12h00 à Saint-Dolay – Port de Cran
Restauration et buvette sur place.

⚓ Marins, familles, curieux ou promeneurs : venez partager un moment festif au bord de la Vilaine !

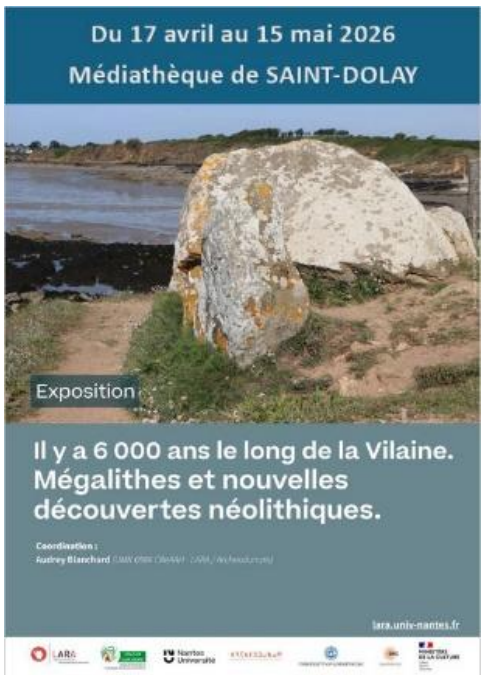

Médiathèque de Saint-Dolay du 17 avril au 15 mai
Il y a 6 000 ans le long de la Vilaine

Partez sur les traces des premiers habitants de la vallée de la Vilaine.

Cette exposition vous propose un voyage dans le temps à la découverte des populations néolithiques installées le long du fleuve il y a plus de 6 000 ans. À travers les premières découvertes d'un programme de recherche archéologique mené dans le sud du Morbihan (de Billiers à Rieux, de Pénestin à Saint-Dolay), explorez leur mode de vie : habitat, agriculture et occupation du territoire.

Focus notamment sur les mégalithes de Nivillac et les habitats néolithiques de Pénestin, témoins encore visibles aujourd'hui dans nos paysages.

Agenda de la Médiathèque

Ciné surprise - Ciné vacances

Programmation surprise de 3 petits films d'animation pour toutes les personnes qui aiment la poésie, petites (dès 5 ans) et grandes. Entrée gratuite sans inscription.

Mercredi 22 avril de 16h30 à 17h30

La médiathèque sera fermée les vendredis 1er et 8 mai ainsi que les samedis 2 et 9 mai

Mercredi 27 mai de 10h30 à 12h

Rencontre intergénérationnelle

Dans le cadre de ***La Quinzaine de la Parentalité***
la médiathèque vous propose d'échanger autour du thème
> GRANDIR TOUT AU LONG DE LA VIE
Cette rencontre sera animée par Simon Billy.
Elle est ouverte à tous les adultes et aux enfants dès 7 ans.
- Gratuit sur réservation -

Coordonnées de la médiathèque
Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29
Mail > mediatheque@saintdolay.fr
Facebook > @MediathèquedeSaintDolay
Consultation du catalogue en ligne > https://stdolay-pom.c3rb.org
Site internet de la commune > https://www.saintdolay.fr

Horaires de la médiathèque		
Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Jeudi	Fermée	16h30-18h30
Vendredi	Fermée	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermée